

Une solution complète pour les sociétés des technologies de l'information et de la communication - exemple de sinistre



L'assuré développe des logiciels cliniques basés sur le cloud selon le modèle SaaS (software as a service) à ses clients (médecins, hôpitaux, cliniques...).



L'assuré a été victime d'un logiciel malveillant, ce qui a permis au hacker d'accéder de manière non autorisée à la base de données de l'entreprise. Elle contenait des données sensibles de clients en Australie, à Singapour, au Royaume-Uni et aux États-Unis.



Les enquêteurs de l'assuré ont conclu qu'un tiers avait pu accéder à la base de données et que des données personnelles concernant les patients des clients avaient été extraites. Ils ont découvert par la suite qu'elles avaient été publiées sur Internet.



Le pirate informatique a tenté d'extorquer de l'argent à l'assuré en menaçant de publier ces données, mais l'assuré a refusé sa demande.



De nombreux clients de l'assuré ont cessé d'utiliser le logiciel. Certains d'entre eux ont également signalé cette violation de données à leur propre assureur cyber.

Les clients ont demandé des dommages et intérêts pour :

- La violation du contrat du fait de la non-protection des données
- La perte de profits, et les coûts de travail supplémentaires découlant de la perte d'exploitation
- Les frais d'enquête

- Les frais de communication réglementaire
- Les amendes réglementaires
- Les patients des clients demandent des dommages et intérêts pour atteinte à la vie privée



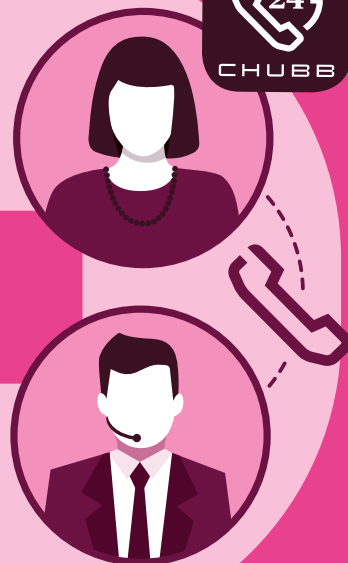
Le produit Technologies est une solution complète, qui fournit des services et une couverture adaptés aux besoins des entreprises informatiques, avec notamment une couverture propre pour les dépenses liées aux mesures correctives, une garantie en Responsabilité Civile à l'égard des tiers et un accès à nos prestataires d'intervention.



La Plateforme d'intervention de Chubb est disponible 24/7 tous les jours de l'année. Elle donne accès au Centre d'intervention de Chubb et à l'équipe d'intervention spécialisée dans les incidents cyber. Elle offre une approche globale de la gestion des cyber-risques.



Le responsable d'Intervention de Chubb a mené une enquête préliminaire sur les causes de l'incident et établi un plan d'intervention.



Un conseiller juridique a été mandaté pour veiller au respect des dispositions de notification des réglementations relatives à la protection de la vie privée.



Un consultant spécialisé dans les affaires d'extorsion a été mandaté pour mener les négociations avec le pirate informatique.



Chubb a aussi fait appel à un spécialiste en relations publiques pour protéger la réputation de l'assuré.



Notre partenaire investigation a été chargé d'évaluer dans quelle mesure les systèmes ont été touchés par le logiciel malveillant.



La garantie Responsabilité Civile Professionnelle offre une protection pour :

- Les frais d'enquête et de défense de l'assuré contre les réclamations émanant des médecins, des cliniques et des patients.
- La prise en charge des factures impayées de l'assuré en raison de l'incident pour limiter le risque de réclamations des tiers lésés.



La garantie Responsabilité Civile Professionnelle offre une protection pour :

- Les réclamations émanant de clients en cas de perte d'exploitation, perte de profits, coûts de travail supplémentaires, frais d'enquête, frais de communication et amendes réglementaires causés par des services défectueux de l'assuré et son incapacité à honorer ses prestations conformément à l'accord de service SaaS.
- En cas de manquement dans la gestion et le stockage d'informations relatives aux entreprises ou données personnelles, la responsabilité civile à l'égard des clients est couverte par la garantie responsabilité civile vie privée et sécurité des réseaux.



La garantie Responsabilité Civile Professionnelle offre une protection pour :

- La Responsabilité Civile vie privée et sécurité des réseaux découlant de la responsabilité civile de l'assuré à l'égard des patients née d'un manquement dans la gestion et le stockage de leurs données personnelles.



L'offre cyber couvre :

- Les frais d'intervention et de cyber extorsion de l'assuré que les prestataires nommés par le responsable d'Intervention ont pris en charge.
- Les frais de récupération des données et du système, soit le coût de réparation et de rétablissement de l'application logicielle et de la base de données de la clinique dans un état équivalent à celui précédant l'attaque.